

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Territoriales. Il précède l'élaboration du Budget primitif et les éventuelles décisions modificatives ; la clôture du cycle se concrétise par le vote du Compte Administratif.

Depuis la loi du 6 février 1992, le vote du budget primitif prévu au Comité syndical du 21 décembre 2023 doit être précédé, dans les deux mois, d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'établissement public (ROB) présenté au Comité syndical. Celui-ci se déroulera le 21 novembre 2023.

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote, est l'occasion pour les membres du Comité syndical d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 :

- Le rapport d'orientation budgétaire présenté par l'exécutif doit faire l'objet d'une délibération spécifique,
- Lorsqu'un site internet existe, ce qui est le cas du Syrec, le rapport, après adoption par l'organe délibérant, doit être mis en ligne,
- Pour les communes et les établissements regroupant plus de 10000 habitants, le rapport doit préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 du SYREC est décliné en trois parties :

1. Introduction
2. Rappel des principaux engagements en 2023 et leurs résultats

I – La rétrospective financière depuis 2018 et les résultats de l'année 2023 (prévisions)

1. La rétrospective financière en fonctionnement et investissement
 - A. Les recettes totales du syndicat
 - B. Les dépenses totales du syndicat
2. Les contributions des adhérents basées sur la vente de repas (effectifs de repas)

II – Les orientations pour l'exercice 2024

1. Les engagements du syndicat en 2024
2. Les orientations financières pour l'exercice 2024 (Fonctionnement et Investissement)
 - A. Les orientations pour la section de Fonctionnement
 - B. Les orientations pour la section d'investissement

III – Conclusion

1. INTRODUCTION

Le rapport d'orientation budgétaire de l'année à venir nous donne l'opportunité de regarder dans le rétroviseur la situation économique de notre établissement au regard d'une situation observée au niveau national.

Force est de constater que l'exercice budgétaire de l'année 2023 s'achève dans une période de difficultés qui de pandémie en crise énergétique, a bouleversé les conditions de préparation et d'exécution des comptes publics.

En effet, l'inflation qui s'est hissée à 9,5% au 3^{ème} trimestre 2022 devrait retomber à 5,9% selon le FMI au dernier trimestre 2023.

Le Syrec est loin d'être épargné par la situation économique actuelle étant donné que plus de 80% de ses dépenses de fonctionnement concernent l'alimentation et les charges de personnel. Ainsi, la conjoncture n'est pas des plus favorables et le contexte inflationniste est toujours présent. Le Compte administratif 2023 du Syrec reste encore incertain.

Cependant, le Syrec n'a pas voulu modifier son ambition d'améliorer en continue la qualité des repas servis ; le niveau de label **a progressé de 8 points en 2023, voire certains mois atteindre des niveaux de 62% dont 48% de produits bio en septembre**. Par ailleurs, le rapport KLOPFER de 2021, nous avait dressé un état financier échelonné jusqu'en 2026, lequel préconisait des augmentations de tarifs progressifs pour nous permettre d'atteindre les objectifs EGALIM en douceur ; mais la crise financière est arrivée entre temps. C'est pourquoi, dès le début de l'année 2023, le Comité syndical a voté une augmentation des tarifs de 6% au lieu de 4% initialement envisagée mais n'a pas souhaité répercuter au niveau de l'inflation une nouvelle hausse dans l'année pour limiter les charges portées par nos villes adhérentes.

Pour poursuivre nos objectifs tout en contenant notre équilibre budgétaire, plusieurs leviers ont été mis en œuvre : la lutte contre le gaspillage alimentaire a été baissée de 32,5%, soit au-delà des objectifs initiaux fixés à 30%, un travail de fourmi sur nos fiches techniques, une diminution des remplacements de personnels ainsi qu'une action de sensibilisation sur la stratégie d'achats de denrées alimentaires en lien avec nos fournisseurs.

Autre action éminemment importante, a concerné la gestion de la commande de repas où villes et Syrec se sont saisis de cette question.

Outre ces objectifs de travail à poursuivre et à accentuer, le Syrec, à l'instar de la profession va devoir transformer son outil de production pour répondre aux enjeux de la sortie du plastique à usage unique. Si notre établissement a été l'un des premiers à s'engager dans la Recherche et Développement (programme RECOLIM et TREMP-LIN) notre unité de production doit faire face à un défi de transformation majeure compte tenu de son procédé de fabrication spécifique.

C'est pourquoi les conclusions de l'étude menée par le cabinet SPOON nous contraignent à faire des choix, à la fois soutenables économiquement, fiables techniquement, et irréprochables qualitativement. Quel que soit le choix, le Syrec devra engager d'importants travaux d'adaptation qui nécessiteront vraisemblablement sa fermeture sur quelques mois. L'organisation de cette étape indispensable devra tenir compte notamment de l'impact sur le personnel.

2024, sera donc l'année de transition qui verra mettre en application les orientations politiques en vue d'un établissement plus respectueux de l'environnement.

Parallèlement, la SEMELOG rentrera dans une phase opérationnelle d'aménagement de son usine à Villeneuve-la-Garenne pour une mise en service prévue au 01 avril 2025.

A partir de tous ces éléments qui impactent de manière importante nos finances, le cabinet KLOPFER a dressé un état remis à jour de notre prospective financière jusqu'en 2027. Son rapport met en exergue une situation budgétaire fragilisée de notre établissement lié à l'inflation en comparaison avec le précédent de 2021. Son document met aussi en avant le positionnement du Syrec en termes de tarification par rapport à d'autres établissements publics de même taille et met en perspective la situation tarifaire du Syrec pour les années à venir.

Toutefois, une éclaircie vient illuminer ce tableau terni par l'inflation, le Syrec est éligible au fonds de soutien « inflation » exceptionnel de 1 143 196€ sur 2023.

Le versement de cette somme va permettre de clôturer l'exercice avec une épargne nette positive et de redégager de l'autofinancement.

Attention toutefois, ce répit financier n'est que temporaire ; c'est une recette exceptionnelle et ponctuelle et par conséquent ne peut être considérée comme de l'autofinancement récurrent.

2. Rappel des 14 engagements du SYREC en 2023 et des résultats obtenus

- Finalisation d'un plan d'évaluation des menus végétariens en lien avec les services de restauration des villes (analyse de l'évolution de la consommation). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi EGalim
 - **Mise en œuvre de 2 menus végétariens par semaine en menu unique pour tous et 1 alternative à la viande en élémentaire.**
- Poursuivre le travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire au SYREC (responsabilité Syrec) et dans les restaurants satellites (responsabilité villes). L'objectif serait de passer de 30.4% de gaspillage alimentaire moyen à 21.28% soit une diminution de 30% de gaspillage alimentaire
 - **Objectif atteint : -32,5% en 2023 / 2022 (106g/repas en moyenne)**
- Poursuivre les achats de denrées alimentaires à 50% de produits labellisés conformément à la loi EGalim.
 - **Objectif atteint : 48,6% d'achats de produits labellisés , dont 33% de bio**
- Reconduire la labellisation ECOCERT Cuisine de niveau 1 au minimum sur la totalité des 85 restaurants satellites répartis sur les 4 communes et tendre vers le niveau 2 avec la consolidation des achats de produits issus de l'agriculture biologique à un niveau de 30%
 - **Objectif atteint : reconduction de la labellisation niveau 1.**
- Finaliser la convention de coopération entre le Syrec et les villes membres en matière de gestion des effectifs de repas et mettre en place à titre expérimental l'automatisation des inscriptions vers l'outil de gestion de production avec la commune de Gennevilliers.
 - **Objectif partiellement atteint : convention réactualisée, automatisation des inscriptions reportée**
- Poursuite des travaux dans le cadre du groupement de collectivités TREMPLIN en matière d'impacts de la transition vers des contenants alimentaires réemployables.
 - **Objectif atteint : 11 collectivités territoriales impliquées et engagées recouvrant 6 Régions de France. Travaux d'expérimentation et de R&D avec les fournisseurs agréés.**
- Transmission aux communes du programme technique et fonctionnel de chaque école en vue du passage de contenants plastiques à des contenants réemployables.
 - **Objectif atteint**
- Rédaction du programme fonctionnel nécessaire au passage à l'inox et au verre au Syrec.
 - **Objectif atteint**
- Amplifier les actions d'accompagnement des agents de restauration des villes tout au long de l'année => intervention dans les offices et au Syrec.
 - **Objectif atteint : 115 agents ont visité le Syrec et 19 écoles accompagnés dans les offices satellites.**
- Maintenir le développement d'initiatives dans les restaurants par l'organisation de menus mensuels thématiques animés.
 - **Objectif atteint : 12 menus à thème, semaine du goût et 9 ateliers et visite des CDL au Syrec**

- Remplacement des barquettes en plastique polypropylène pour le conditionnement des repas du portage à domicile par des contenants réemployables conformément à la loi AGECE.
 - **Objectif non atteint mais reporté : le projet s'inscrit dorénavant dans le cadre de la transition totale des contenants plastique en contenants alimentaires réemployables en 2025**
- Travail sur le projet du Self de Gennevilliers.
 - **Objectif non atteint : Projet reporté ou abandonné par la ville**
- Participation du Syrec au projet d'exploitation maraichère et fruitière porté par la ville de Gennevilliers.
 - **Objectif en cours : en construction portée par la ville de Gennevilliers**
- Partenariat du Syrec avec la SEMELOG pour la construction mutualisée avec le Siresco d'une unité de lavage.
 - Objectif atteint : la SEMELOG prend son envol et ouvre son capital à d'autres collectivités territoriales et établissements publics pour atteindre un objectif de laver un nombre de contenants alimentaires équivalent à 128 000 repas par jour.

I - LA RETROSPECTIVE FINANCIERE DEPUIS 2018 ET LES RESULTATS DE L'ANNEE 2023

1- LA RETROSPECTIVE FINANCIERE EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

A – Les recettes totales du syndicat

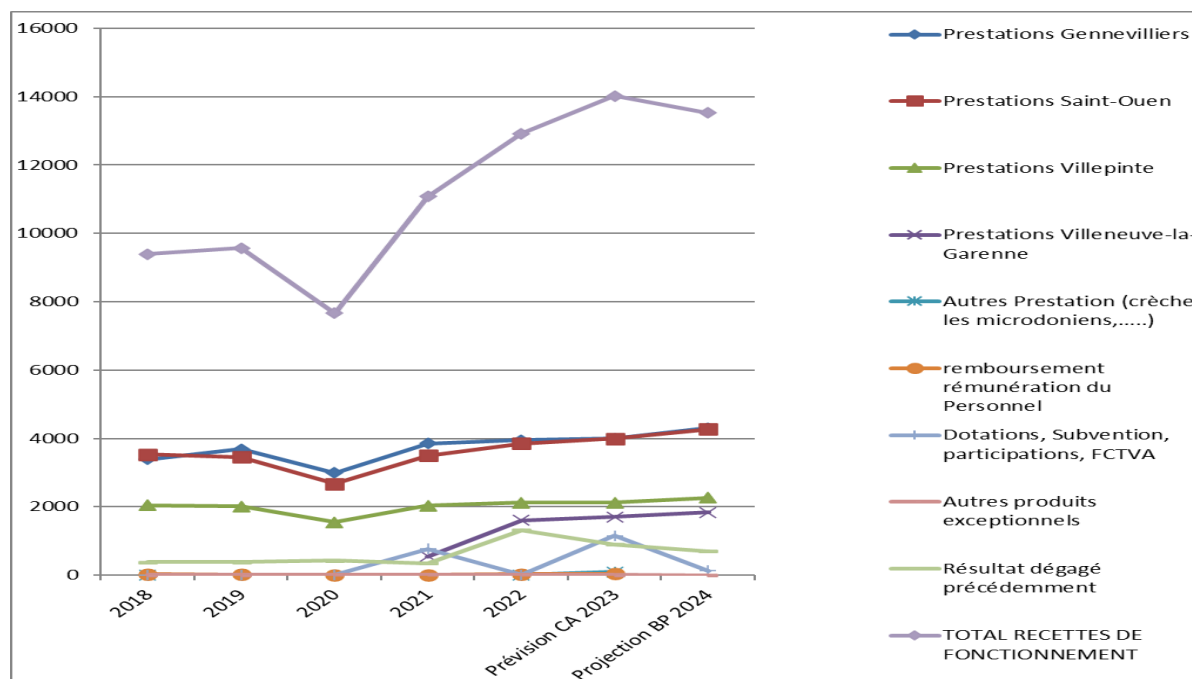
Quatre catégories de recettes de fonctionnement les caractérisent :

- Les ventes de repas et de cessions aux villes adhérentes
- L'excédent de l'exercice n-1
- Les recettes exceptionnelles

En milliers €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision CA 2023	Projection BP 2024
Prestations Gennevilliers	3393	3682	2990	3856	3953	4000	4300
Prestations Saint-Ouen	3536	3457	2671	3503	3853	4000	4270
Prestations Villepinte	2042	2012	1554	2032	2122	2123	2270
Prestations Villeneuve-la-Garenne				544	1607	1700	1835
Autres Prestation (crèche les microdoniens,..)	2				4	94	8
remboursement rémunération du Personne	27	16	5	9	31	45	10
Dotations, Subvention, participations, FCTVA	0	9	6	762	11	1149	128
Autres produits exceptionnels	7	5	15	21	22	6	3
Résultat dégagé précédemment	385	385	426	346	1318	897	700
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9392	9566	7667	11073	12921	14014	13524

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A PROJECTION 2024



Le graphique ci-dessus montre bien une dynamique de progression sur l'ensemble des villes. Cependant cette dynamique aurait eu un impact plus pertinent sur nos recettes sans les grèves particulièrement nombreuses cette année (19 sur sept mois allant de janvier à juin et le mois de septembre).

À la suite de la parution de l'arrêté du 13 octobre 2023 portant attribution de la dotation sur l'inflation mentionnée au I de l'article 14 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022, il apparaît que le Syrec va percevoir la somme de 1 143 196 € d'ici la fin de l'année. C'est une très bonne nouvelle, cette somme ponctuelle va permettre de clôturer l'exercice avec une épargne nette positive. Sans cette dotation l'équilibre budgétaire était menacé.

En effet les dépenses continuent d'augmenter et une partie de nos recettes n'a pas été réalisée (*environ 175 000 repas de moins que ceux prévus au budget primitif 2023*) pour l'essentiel en raison des journées de grèves.

Pour 2024, le Syrec va déposer une demande de subvention auprès de France Agrimer dans le cadre des produits laitiers sur le temps du déjeuner en période scolaire. La somme inscrite pour 2024 est de 120 000 €.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Après plusieurs années de recettes d'investissement plutôt stables, celles-ci ont augmenté en 2023 et le seront également en 2024. Deux explications justifient cette hausse :

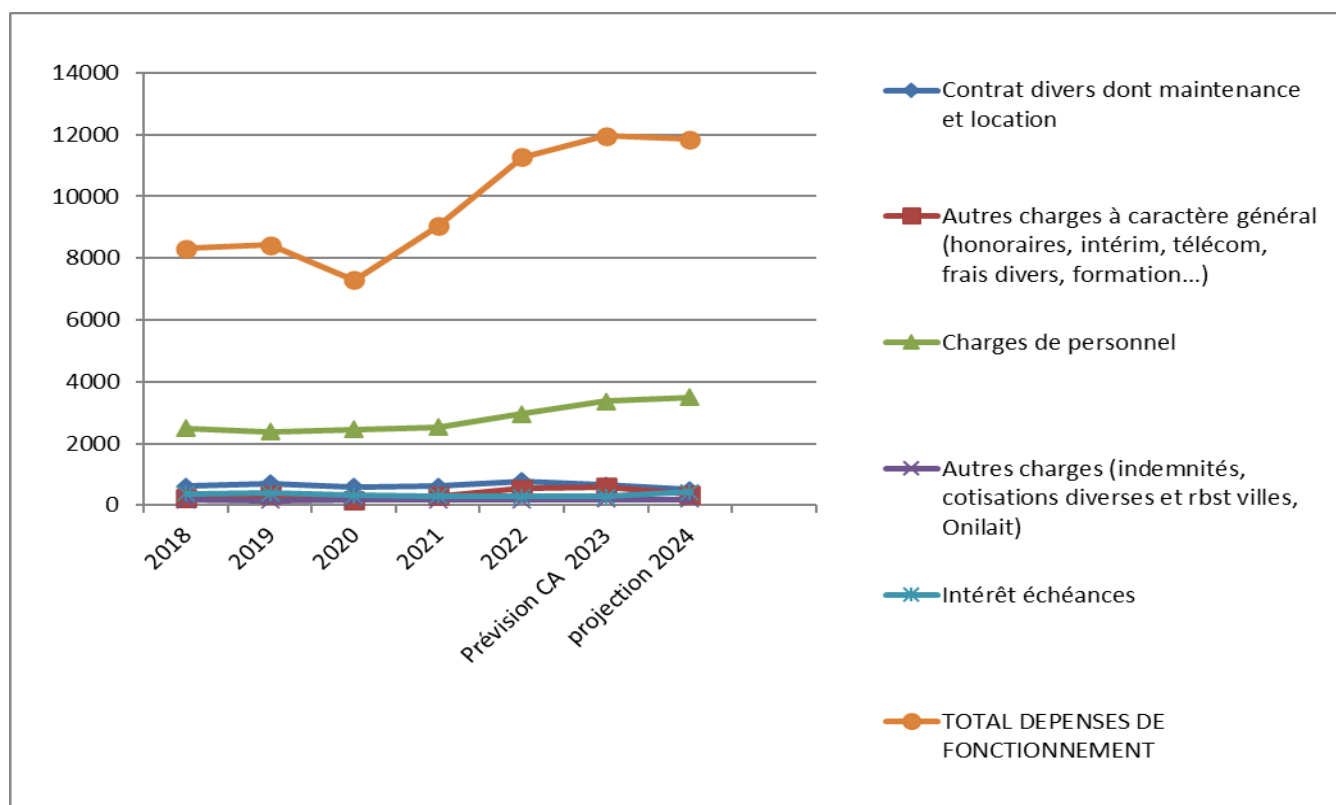
- Le versement du FCTVA n+2 sur les investissements des exercices 2021 et 2022 ;
- Le versement de subventions de l'ADEME à hauteur de 85 000€ dans le cadre de l'acquisition de contenants inox pour expérimenter les possibilités de la sortie du plastique.

B – Les dépenses totales du Syndicat

a. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	En milliers €	
						Prévision CA 2023	projection 2024
Fluides (dont carburant)	184	169	179	219	251	443	392
Denrées alimentaires	4057	4105	3222	4687	5987	6200	6250
Jetable	131	125	143	159	196	192	150
Fournitures	69	62	56	67	95	69	72
Contrat divers dont maintenance et location	611	703	593	622	783	645	506
Autres charges à caractère général (honoraires, intérim, télécom, frais divers, formation...)	234	337	160	296	537	591	355
Charges de personnel	2495	2377	2454	2535	2955	3370	3503
Autres charges (indemnités, cotisations diverses et rbst villes, Onilait)	174	156	180	163	176	180	189
Intérêt échéances	365	396	311	298	286	273	433
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8320	8430	7298	9046	11266	11963	11850

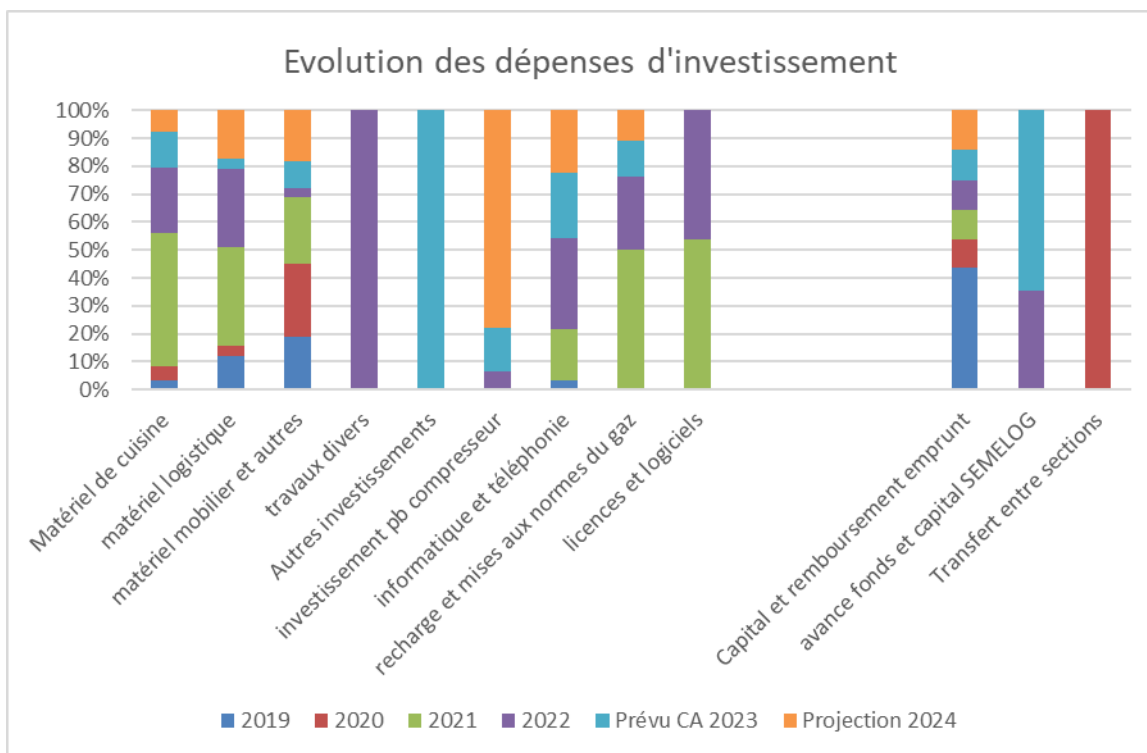
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN K€



Comme l'indique le graphique ci-dessus, **les charges de fonctionnement ont progressé de +6,19% par rapport à l'exercice 2022** et la progression a été la plus forte sur les fluides +76.5%, les charges de personnel liées à la réorganisation de service et de l'augmentation du point d'indice +14% ainsi que dépenses d'alimentation de +3.6%.

b. Les dépenses d'investissement

	Evolution des dépenses d'investissement					
	2019	2020	2021	2022	Prévu CA 2023	Projection 2024
Matériel de cuisine	25 716,40 €	36 294,00 €	348 223,33 €	171 978,19 €	95 311,02 €	55 000,00 €
matériel logistique	13 554,00 €	4 545,97 €	40 117,80 €	32 108,38 €	4 020,00 €	20 000,00 €
matériel mobilier et autres	20 750,72 €	28 533,94 €	26 222,74 €	3 587,76 €	10 478,09 €	20 000,00 €
travaux divers				45 775,95 €		
Autres investissements					10 315,14 €	
investissement pb compresseur				4 963,20 €	12 127,28 €	60 000,00 €
informatique et téléphonie	2 970,60 €		16 720,88 €	29 132,66 €	21 533,65 €	20 000,00 €
recharge et mises aux normes du gaz			23 285,76 €	12 182,40 €	5 988,54 €	5 000,00 €
licences et logiciels			5 439,02 €	4 678,08 €		
TOTAL	62 991,72 €	69 373,91 €	460 009,53 €	304 406,62 €	159 773,72 €	180 000,00 €
Capital et remboursement emprunt	1 743 017,98 €	401 314,47 €	414 138,41 €	426 481,56 €	439 195,32 €	556 120,00 €
avance fonds et capital SEMELOG				115 000,00 €	210 000,00 €	
Transfert entre sections		682 637,62 €				
TOTAL	1 743 017,98 €	1 083 952,09 €	414 138,41 €	541 481,56 €	649 195,32 €	556 120,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 806 009,70 €	1 153 326,00 €	874 147,94 €	845 888,18 €	808 969,04 €	736 120,00 €



En dehors du remboursement en capital des deux emprunts contractés lors de la construction de la cuisine centrale (environ 439K€ en 2023), le Syrec a poursuivi son programme d'investissement en matériel pour répondre aux besoins de l'évolution des effectifs de repas ainsi que de l'évolution de l'offre alimentaire.

Afin d'effectuer des tests de conditionnement avec des bacs en inox, la somme de 67 000 € a été utilisée pour l'achat des bacs. L'achat d'une nouvelle imprimante a été nécessaire pour les étiquettes de conditionnement 13 317.20€).

Pour 2024, il est prévu de réorganiser le self du personnel et de changer le mobilier, un réaménagement de la terrasse est également à l'ordre du jour.

Dans le cadre des travaux, certains investissements seront pris en charge mais il est préférable d'allouer une enveloppe au cas où certains investissements ne seraient pas pris en compte.

2- LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS BASEES SUR LA VENTE DE REPAS (EFFECTIFS DE REPAS)

« La gestion des effectifs » de repas constitue l'élément clé de l'organisation de la commande, de la fabrication des repas et de leurs livraisons. Une bonne gestion des effectifs est aussi un facteur de réduction des coûts pour les collectivités. Pour cela, elle doit se traduire en amont par l'élaboration détaillée des prévisions des effectifs de repas. L'objectif étant que les écarts entre les prévisions et les réalisations soient les plus faibles possibles. »

Evolution du nombre de repas de 2017 à 2024, en nombre

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	prévision CA 2023	projection 2024
GENNEVILLIERS	757 940	716 466	798 956	622 800	803 201	830 260	787 148	855 840
SAINT-OUEN	809 830	800 577	803 906	605 474	812 689	873 577	847 296	874 930
VILLEPINTE	446 612	449 325	464 256	341 027	443 854	487 323	471 659	476 102
VILLENEUVE-LA-GARENNE					132 009	375 746	385 307	385 024
TOTAL	2 014 382	1 966 368	2 067 118	1 569 301	2 191 753	2 566 906	2 491 410	2 591 896

Le tableau ci-dessus montre que l'évolution des effectifs de repas est en hausse sur les 4 communes adhérentes (en considérant qu'il y a dix jours sur la période scolaire en moins par rapport à 2023) Elle est plus marquée à Gennevilliers et à Saint-Ouen-sur-Seine où l'évolution démographique est soutenue.

L'impact démographique notamment sur la commune de Saint-Ouen sur seine avec l'ouverture de 3 écoles en septembre dernier aura pour effet une fréquentation en hausse sur 2024 à la restauration scolaire.

1 – Synthèse de l'étude du cabinet KLOPFER et les engagements du Syndicat en 2024

Le cabinet Michel KLOPFER, spécialisé en finances publiques qui nous a accompagnés en 2021 nous apporte de nouveau son expertise cette année pour remettre à jour les données financières après ces deux dernières années bousculées par une inflation générale majeure dont les incidences sur notre budget sont inévitables.

Le présent rapport est accompagné d'une prospective financière jusqu'en 2027, tenant compte à la fois de l'inflation et le passage au réemploi des contenants alimentaires.

Il a notamment relevé que le coût des denrées du SYREC ont progressé de 2.2%/an contre + 4.7% /an pour l'indice INSEE des denrées et que les tarifications malgré les hausses de 2022 et 2023 sont loin d'avoir suivi l'inflation en cumulé.

Si les tarifs avaient suivi l'inflation depuis 2017 ils seraient compris entre 4.72€ et 4.78€, s'ils avaient suivi le prix des denrées, ils seraient compris entre 5.24 € et 5.31€.

Les prestations SEMELOG, à partir des derniers plans d'affaires de mi-septembre représentent+ 0.28 cts / repas scolaire et périscolaire (scénario moins onéreux);

Si le SYREC n'augmente pas ses tarifs et ce malgré la recette exceptionnelle de fin 2023, notre autofinancement serait négatif dès 2025 ainsi que notre épargne nette ce qui signifie qu'il ne serait plus possible de rembourser les emprunts.

Par ailleurs l'équilibre en section de fonctionnement pourrait encore se faire en 2024 en revanche dès 2025 il manquerait 1.8M€ pour équilibrer le budget et d'ici 2027 c'est 2.7 M€ qui vont manquer pour équilibrer le Budget Primitif.

Au regard des conclusions du cabinet Klopfer, d'une part et d'une étude de prix de revient des tarifs, d'autre part, le SYREC suggère une remise à niveau des tarifs de prestations dès 2024 et de manière différenciée en fonction des typologies de convives.

Ainsi, de cette manière,

- De limiter la hausse des tarifs enfants et crèches qui représentent 88% de nos fabrications de repas
- D'accentuer les hausses des prestations annexes afin de se mettre à niveau du coût de revient (entre + 12% et +20%) selon les prestations.

Pour les communes, cela ne change évidemment pas le fait qu'elles verront leurs redevances globales augmenter d'environ 5.5% en 2024, mais elles pourront plus facilement répercuter l'augmentation du prix pour les adultes, selfs et portage que sur les enfants.

Cependant la prospective financière indique qu'avec cette remise à niveau, il est nécessaire d'augmenter les tarifs jusqu'en 2027.

Les 8 engagements du Syrec pour 2024 :

- a. Transformation de l'unité centrale de production du Syrec en vue du passage au réemploi et assurer la continuité de l'activité en phase de travaux ;**
- b. Poursuite du travail de lutte contre le gaspillage alimentaire au Syrec (responsabilité Syrec) et dans les restaurants satellites (responsabilité Villes). L'objectif serait de passer de 106g/repas jeté à 92g, soit une diminution de 13% de gaspillage alimentaire.**

- c. **Poursuivre les achats de denrées alimentaires à 50% de produits labellisés conformément à la loi EGAlim.**
- d. **Reconduire la labellisation ECOCERT Cuisine de niveau 1 au minimum sur la totalité des 85 restaurants satellites répartis sur les 4 communes et tendre vers le niveau 2 avec la consolidation des achats de produits issus de l'agriculture biologique à un niveau de plus de 30%.**
- e. **Poursuivre les actions d'accompagnement des agents de restauration des villes tout au long de l'année => intervention dans les offices et au Syrec.**
- f. **Maintenir le développement d'initiatives dans les restaurants par l'organisation de menus mensuels thématiques animés**
- g. **Participation du Syrec au projet d'exploitation maraichère et fruitière porté par la ville de Gennevilliers**
- h. **Partenariat du Syrec en tant qu'actionnaire de la SEMELOG**

2 – Les orientations financières pour l'exercice 2024 (en fonctionnement et en investissement)

Les orientations financières présentées dans le présent ROB pour 2024 affichent clairement une ambition de répondre à l'ensemble des enjeux actuels et prospectifs de notre restauration collective. Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte financier de plus en plus contraint lié notamment à l'inflation spectaculaire subie depuis 2022. Par ailleurs, nous observons de manière accélérée une évolution des comportements de la population vis-à-vis de l'alimentation, pour qui les produits alimentaires contenus dans les menus doivent être plus respectueux de l'environnement dans des circuits d'approvisionnement court ; mais tout ceci a un coût.

Tout l'enjeu de ce budget doit donc être regardé de près sur les achats de denrées alimentaires qui à elles seules comptabiliseraient près de 53% des charges de fonctionnement et sur la tarification de nos repas qui représentent notre principale recette. La question de la masse salariale n'est pas en reste, son poids dans le budget est d'environ 29% des charges de fonctionnement du syndicat. Toute évolution de l'indice des fonctionnaires impactera de manière substantielle le budget.

Certes, certains produits de consommation courante subissent encore des hausses en cette fin d'année 2023 du fait de la flambée des coûts de transports et de logistique. Cependant d'autres lignes de dépenses sont prévues à la baisse pour 2024.

L'ensemble de ces données a un impact direct sur notre gestion financière de notre établissement. En résumé, nous savons que nous devons prendre en compte :

- Le maintien de l'achat de 50% de produits SIQO dont 30% au moins de produits dans les menus en moyenne dans l'année.
- L'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux dispositions du GVT
- L'impact des travaux sur nos investissements
- L'implication du Syrec en qualité d'actionnaire à la SEMELOG

A. Les orientations pour les grandes actions à gérer en section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement 2024

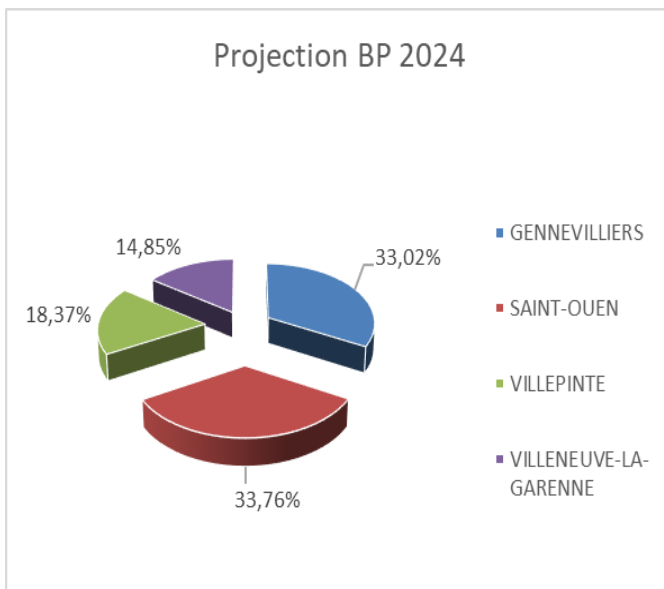
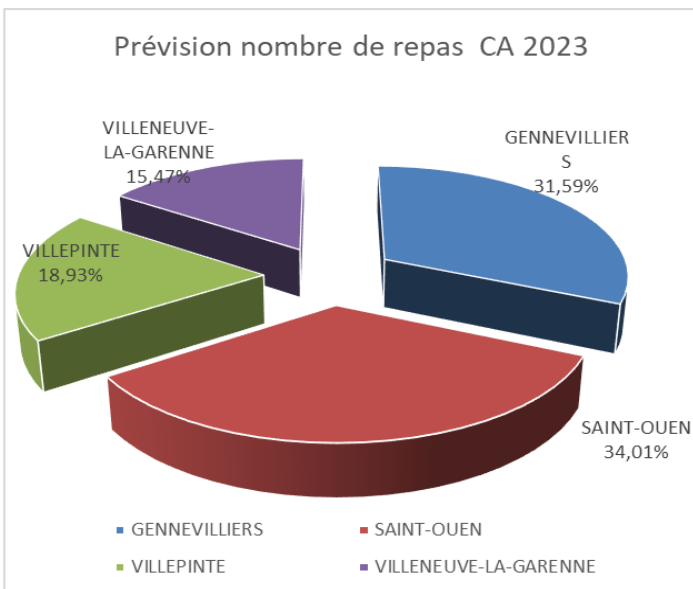
Comparativement au BP 2023, l'exercice 2024 devrait évoluer de + 5.38%. Cela correspond aux différentes augmentations des tarifs de ventes de repas en fonction des typologies. Cela nous semble plus pertinent que de faire une hausse généralisée sur l'ensemble de nos convives.

Les recettes perçues sont essentiellement issues des contributions des communes membres dans le cadre des prestations de restauration collective.

La répartition annuelle en nombre de repas par ville envisagée comparativement à 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Proportion et évolution du nombre de repas par ville par rapport au nombre total de repas

	Nb de repas (prévision) 2023	proportion par ville / rapport au total	Nb de repas (projection) 2024	proportion par ville / rapport au total	Différence	
					en nombre	évolution du nombre de repas en % 2024/2023
Gennevilliers	787 148	31,59%	855 840	33,02%	68 692	8,73%
Saint-Ouen	847 296	34,01%	874 930	33,76%	27 634	3,26%
Villepinte	471 659	18,93%	476 102	18,37%	4 443	0,94%
Villeneuve-la-Garenne	385 307	15,47%	385 024	14,85%	-283	-0,07%
TOTAL	2 491 410		2 591 896		100 486	4,03%

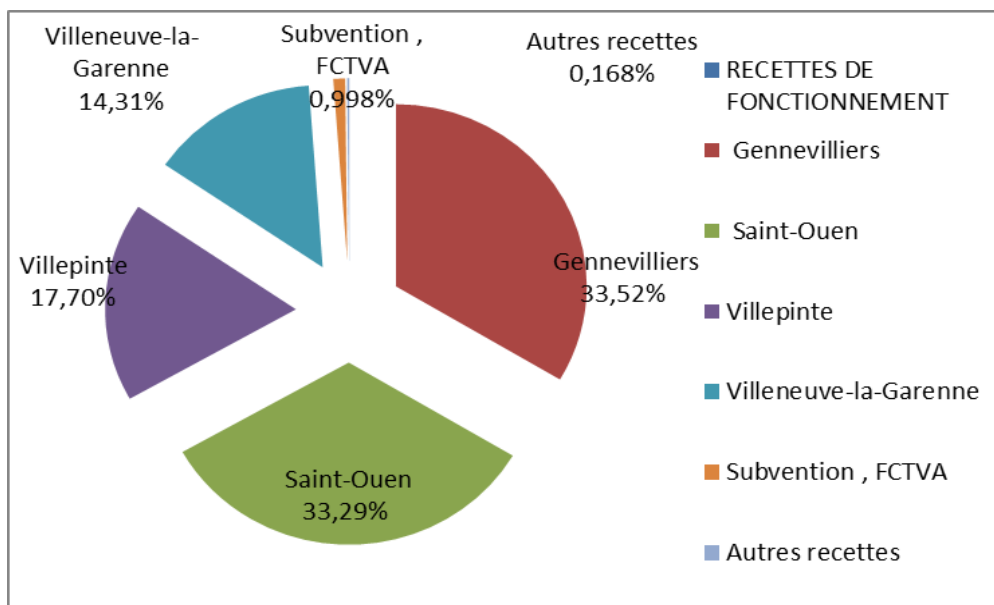


Viennent s'ajouter les prestations relevant de cessions de marchandises telles que les goûters, petits déjeuners, l'achat de denrées, du FCTVA de fonctionnement concernant la maintenance de l'équipement et quelques recettes provenant de remboursement des assurances sur les accidents du travail du personnel.

Le nombre de repas prévu au budget primitif 2023 était de 2 666 428, la prévision fin 2023 est de 2 491 410 soit (-175 018 ce qui représente -6.56%).

En 2024 même si les effectifs augmentent quelque peu notamment les enfants en maternelles les jours scolaires en moins en 2024 par rapport à 2023 expliquent la différence à la baisse en nombre de repas. Il y a également une crèche de Saint-Ouen qui a fermé courant 2023 (70 enfants en moyenne par jour)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024
Gennevilliers	4 300 000
Saint-Ouen	4 270 000
Villepinte	2 270 000
Villeneuve-la-Garenne	1 835 000
Subvention , FCTVA	128 000
Autres recettes	21 500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 824 500 €



b. Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 => +3.95% /BP2023 et -0.95% / CA 2023

Après une hausse constante ces dernières années sur les dépenses de fonctionnement du SYREC, avec notamment une inflation galopante, certaines dépenses vont diminuer en 2024 ce qui nous permettrait de diminuer l'ensemble des dépenses de fonctionnement par rapport à la prévision du CA 2023.

- Baisse des factures du gaz grâce au nouveau marché passé en juillet 2023
- Baisse du jetable (moins de films et sachets)
- Baisse des dépenses de maintenance avec la reprise des contrats en gestion direct (prévu 500 000 € en 2023 et prévision de 290 000 € en 2024) soit une baisse de 42%. Ce résultat satisfaisant est cependant à modérer car il faut ajouter la masse salariale de deux emplois du service maintenant créé.

La plupart des autres dépenses suivent une évolution normale compte tenu de la conjoncture. L'électricité restera stable en 2024.

Les achats de denrées alimentaires représenteront 52.74 % en 2024 du montant total des dépenses de fonctionnement. La réalisation prévue fin 2023 en achat de dépenses alimentaires devrait être de 51.8 % par rapport à la totalité des dépenses de fonctionnement.

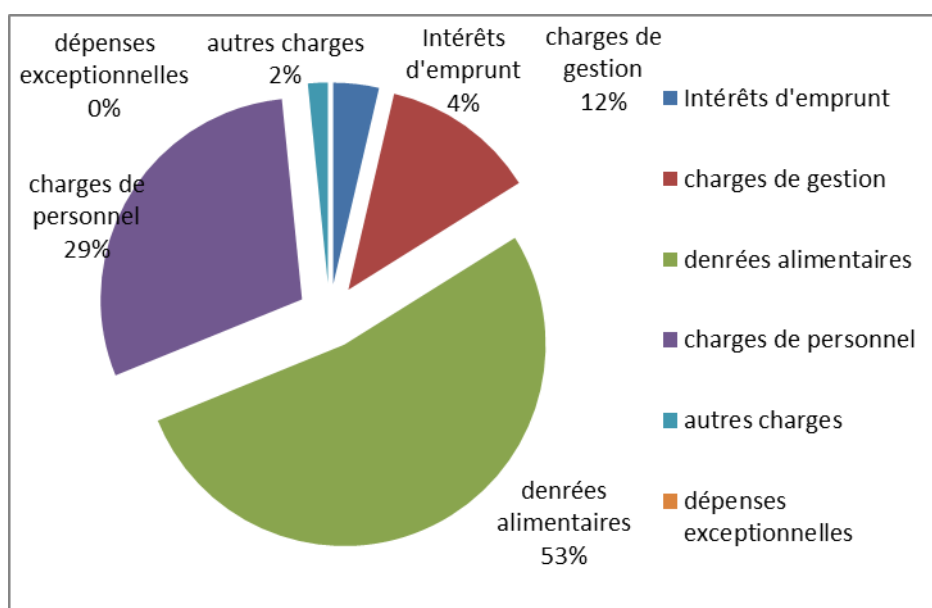
S'agissant des dépenses de personnel en 2024, elles représentent 29.56% des dépenses totales de fonctionnement en hausse de 3.33% par rapport à 2022.

Les intérêts d'emprunt 2024 prennent en compte les intérêts de nouveaux emprunts liés aux travaux qui auront lieu en 2024 pour la restructuration de la cuisine permettant le passage aux conditionnements réemployables.

En conclusion, les dépenses de fonctionnement progressent de +3.95% par rapport au BP2023 mais devrait diminuer de près de 1 point par rapport à la prévision du CA2023.

Une **augmentation de 4.13% des charges de gestion courantes** (augmentation des indemnités et cotisations retraites des élus ainsi que la part du CNAS qui augmente au regard de l'augmentation du nombre d'agents).

Les dépenses de fonctionnement en perspective BP 2024	
Intérêts d'emprunt	433 250,00 €
charges de gestion	1 474 450,00 €
denrées alimentaires	6 250 000,00 €
charges de personnel	3 503 000,00 €
autres charges	189 000,00 €
dépenses exceptionn	300,00 €
	11 850 000,00 €



B. Les orientations pour l'investissement

a) Les dépenses d'investissement

L'orientation principale se concentre autour du remboursement du capital des emprunts, et de l'acquisition de matériel pour répondre d'une part à l'évolution de la législation et d'autre part pour l'amélioration de l'activité des services. Toutefois, en 2024, nous estimons diminuer nos dépenses d'investissement dans l'attente des travaux à venir en vue de la transition vers des contenants inox et/ou verre.

La part de l'emprunt en 2024 (capital + intérêt) représenterait 7.38%, (prenant en compte de nouveaux emprunts pour les travaux de la cuisine) des dépenses totales du syndicat (capital : 4.15%, intérêts d'emprunt 3.23%).

La dette consolidée sur la base d'échéances constantes sur 15 ans et 30 ans permet d'obtenir une lisibilité de la dette chaque année.

Les dépenses d'investissement se regroupent en six volets :

1. L'amélioration des conditions de travail des personnels et notamment des acquisitions étudiées dans le cadre des missions du CHSCT

- Reconstitution d'une enveloppe annuelle de 10000€ pour l'achat de matériel suivi par l'instance du CHSCT

Sous total : 10 000€

2. L'achat de mobilier et de petit matériel pour l'activité courante des services

Sous total : 85000 €

3. Le changement de gaz frigorifique sur les groupes froids négatifs

- La législation européenne a évolué au 01/01/2020 en matière de fluides frigorigènes visant à l'amélioration des émissions de gaz plus vertueux dans l'atmosphère. En 2022, le gaz des groupes froid positif a été changé. En 2024, il s'agit de finaliser le réseau en changeant le gaz du groupe froid négatif.

Sous total : 5000€

4. Equipements et travaux sur le bâtiment

- Achat de compresseurs

Sous total : 60 000€

5. Informatique

- Tablette, et divers achats informatique : 20 000€

Sous total : 20 000€

Total des investissements hors remboursement d'emprunts : 180 000€

Soit une baisse de -52.63% par rapport au BP 2023 et + 12.5% par rapport au CA 2023.

b) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement du report de l'excédent des années précédentes (versement du FCTVA relatif à la construction de la cuisine centrale).

L'estimation du FCTVA pour 2024 est de 42 000€.

Une demande de subvention concernant les travaux de restructuration de la cuisine a été effectuée auprès de l'ADEME ainsi qu'à la Région Ile De France.

C. L'évolution de la gestion financière

Le rapport du cabinet KLOPFER présente la capacité de désendettement depuis 2017 jusqu'en 2025 en fonction de différents scénarii.

III - CONCLUSION

A partir des éléments de contexte présentés dans ce présent rapport d'orientation budgétaires pour 2024 ainsi que la conclusion du cabinet Klopfer du mois d'octobre 2023, **qui dresse un état très clair des impacts liés aux changements qui s'opèrent depuis 2022 et ce jusqu'en 2027, il convient ainsi de proposer une augmentation différenciée des tarifs de tous les repas allant de +3% à +20% en fonction des typologies de convives.**

Ces augmentations différenciées de tarifs ne changeront pas le fait que les redevances des communes vont globalement augmenter de +19% d'ici 2027, mais elles permettent d'atténuer légèrement l'augmentation du prix du repas enfant, soit le repas dont il est le plus difficile pour les communes de répercuter les coûts aux familles.

Il est cependant conseillé de lisser cet effort dès 2024 afin d'éviter la marche trop haute de 2025, de la manière suivante.

Augmenter les redevances globales de +5.5% en 2024 mais de manière différenciée afin d'atténuer la hausse des prix des repas enfant.

- Les repas enfants (crèches, scolaires et CDL) de + 3% représentant près de 88% des convives
- Augmenter les prestations annexes dès 2024 de +12% à +20%

Le Comité syndical est donc invité à délibérer pour acter le présent rapport ainsi que la proposition d'une hausse des tarifs différenciée .

Gennevilliers, le 6 novembre 2023

Le Président,

Monsieur Philippe CLOCHETTE
Maire Adjoint de Gennevilliers